

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

O notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRIGÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. L

LÉVIS - OCTOBRE 1944

No 10

LES OFFICIERS DE MONTCALM MARIÉS
AU CANADA

(suite et fin)

Jean-Baptiste Blin

A Sainte-Marie de la Beauce, le 11 février 1781, Jean-Baptiste Blin est parrain de Jean-Baptiste-Xavier Taschereau, fils de Gabriel-Elzéar Taschereau. L'acte de baptême qualifie M. Blin "ci-devant chirurgien-major du régiment de Guyenne".

Jean-Baptiste Blin était arrivé ici en 1755 en qualité d'aide-chirurgien-major dans les troupes commandées par le baron de Dieskau.

Le commissaire des guerres Doreil écrivait au ministre le 29 octobre 1755:

"*Blin, aide-major*; je l'avais destiné pour servir à l'île Royale et être attaché au bataillon de Bourgogne, mais il ne put passer d'un vaisseau sur l'autre à cause du mauvais temps et est arrivé au Canada où je l'ai placé jusqu'à nouvel ordre au bataillon de Guyenne qui est à Niagara. Sujet fort faible à tous égards et trop jeune."

Malgré l'appréciation plutôt antipathique de M. Doreil, le chirurgien Blin semble être resté attaché au régiment de Guyenne jusqu'à 1760.

Il avait épousé, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 16 février 1756, Marie-Catherine Archambault, fille de Pierre Archambault et de Marie-Joseph Roy. La mariée était âgée de quatorze ans et "quelques mois".

Il se pose un problème. M. Blin quitta-t-il le Canada en 1760? M. Aégidius Fauteux répond: oui, et il s'appuie sur une lettre du 9 mars 1767 écrite de Loches, en Touraine, par Elisabeth (Babet) de Lacorne à son frère, en Canada: "M. et madame Blin sont établis à Calais". De plus, M. Fauteux a trouvé que M. Blin recevait une pension du Roi en récompense de ses services à l'hôpital militaire de Barèges.

Tout ceci nous semble bien s'appliquer au chirurgien Blin. Mais il est probable qu'après la Conquête M. Blin retourna en France avec sa femme mais qu'après quelques années de séjour là-bas, il revint au pays.

Acte de mariage de Jean-Baptiste Blin (Pointe-aux-Trembles, 16 février 1756)

"Le seizieme jour du mois de fevrier mil sept Cent Cinquante et six, apres avoir publié au prône de la messe paroissiale de la pointe aux trembles, un Ban de mariage, et obtenu dispense des deux autres Bans, de messire Louis Normant, vicaire General du dioceze de quebec, En Datte Du huit Dud mois Et an, Entre Sr. Jean Baptiste Blin agé de vingt six ans, chirurgien major du regiment de Guyenne; fils de Sr. Ème (sic) Blin marchand Et de margueritte pro-selle ses pere et mere De la paroisse de St. paul de la ville et dioceze De paris, d'une part; Et marie Catherine archambault agée de quatorze ans et quelques mois, fille De pierre archambault et de marie Joseph Roy ses pere et mere de cette paroisse D'autre part sans avoir Découvert d'empeschement aud. mariage; je pretre Soubsigné, faisant les fonc-

tions curiales dans la même paroisse, ay reçu Leur mutuel Consentement par paroles de présent; Et leur ay Donné La Benediction nuptiale, suivant les ceremonies (sic) prescrites par notre mere La S^{te} Eglise, la presence Du Coté De lepoux de monsieur De fonbonne commandant du Regiment de Guyenne, de monsieu *plantavit* (sic) de la Pauze major du même regiment, De monsieu de montanié lieutenant des Grenadiers, de monsieu de la Rochelle lieutenant, demr. Berthemet Chirurgien major du regiment de la Reine, de mr. lafon de mr. meziere et plusieurs autres et sachant ecrire ont signé enquis suiv^t Lord. tant du Cote de lepoux que du coté De L'Epouze. — Blin — archanbeau — plantanit delapauze (sic) — fonbonne — montanier — Larochele — Meziere — Cazeau — Pagés ptre.”

Charles-François Auger de Marillac

Il était fils de messire Jean-Baptiste Auger de Marillac, commandant du régiment de Languedoc, et de Marie-Marthe de Malique.

Il passa ici en qualité de capitaine au régiment de Languedoc, en 1755.

Quelques mois après son arrivée dans le pays, M. de Marillac épousa à Montréal, le 1er mars 1756, Marie-Hypolite Rouer de Villeray et d'Artigny, fille d'Hector Rouer de Villeray et d'Artigny, officier dans les troupes de la marine, et de Marie Neveu.

La mariée était âgée de quinze ans et le marié de trente-quatre ans.

M. Doreil écrivait au ministre de la guerre, le 16 juin 1756:

“J'ai l'honneur de vous informer, Monseigneur, par ma lettre du 12 février des mariages de M. Germain, capitaine de la Reine, et de Mrs de Baraute, capitaine en pied, et de Figuery, capitaine en second, de Béarn. M. le chevalier de Marillac, capitaine de Languedoc, s'est marié depuis, tous

les quatre à Montréal. Il y a eu aussi quelques mariages de soldats. Le nombre de ces derniers eut été plus grands sans l'opposition mal entendue de certains officiers, que je n'ai pu persuader des intentions de la cour. Je n'ai cependant pas voulu les citer à ce sujet auprès de M. de Vaudreuil."

M. de Marillac fut blessé mortellement à la bataille des Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759. Transporté à l'Hôpital général de Québec, il y décéda le 1er octobre 1759.

Jean-Baptiste d'Aleyrac était, en 1759, officier au régiment de Languedoc. Conséquemment, il était compagnon d'armes du chevalier de Marillac. Dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759, M. d'Aleyrac était de bivouac sur la rive nord du Saint-Laurent, en face même du camp des Anglais du côté de Lévis. M. d'Aleyrac était sous les ordres immédiats de M. de Marillac. L'officier d'Aleyrac, entendant le bruit des rames des embarcations qui conduisaient les troupes anglaises au pied de la falaise des Plaines d'Abraham, conseilla à M. de Marillac d'avertir M. de Montcalm du mouvement des ennemis. M. de Marillac se moqua des craintes de son subordonné.

Hélas! Il n'avait eu que trop raison. Le lendemain matin, les Anglais étaient sur les Plaines.

M. d'Aleyrac raconte dans ses *Mémoires* que M. de Marillac, à la bataille des Plaines d'Abraham, pour se punir lui-même de sa négligence, chercha la mort. Blessé au début de la bataille, il se fit panser et il revint sur le champ de bataille. Blessé une seconde fois, les Anglais tentèrent de le faire prisonnier mais il se défendit avec tant de vigueur que les ennemis n'en vinrent à bout qu'après l'avoir pour ainsi dire haché de coups de sabre.

L'histoire racontée par M. d'Aleyrac est-elle vraie? Les éléments nécessaires pour en vérifier l'authenticité nous manquent. M. d'Aleyrac ne fit aucun rapport à ses supérieurs sur le refus de M. de Marillac de se rendre à ses conseils. Dans l'armée comme ailleurs, les inférieurs ne sont

jamais pressés de se plaindre de leurs supérieurs. Quant au *Journal* de M. d'Aleyrac il fut écrit longtemps après la mort de M. de Marillac et celui-ci n'était plus là pour se défendre. M. d'Aleyrac ne dit pas qu'il vit les embarcations anglaises. Il écrit simplement qu'il entendit le bruit des rames. Les deux rives du Saint-Laurent en face de Québec sont assez éloignées et nous doutons fort qu'on puisse entendre le bruit des rames d'une rive à l'autre.

M. de Marillac laissa outre sa veuve deux enfants dans la misère.

Le chevalier de Lévis s'intéressa au sort de ces malheureux et demanda au ministre Berryer d'accorder une petite pension à madame de Marillac. La famille Marillac ne s'est pas perpétuée au Canada. L'acte de sépulture de M. de Marillac du 2 octobre 1759 lui donne le titre de chevalier de Saint-Louis. Nous nous demandons si ce brave officier était bien membre de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis? Il est vrai que son acte de mariage, à Montréal, le 1er mars 1756, le qualifie de "chevalier" mais chevalier et chevalier de Saint-Louis sont deux expressions absolument différentes. M. Aégidius Fauteux, le savant auteur des *Chevaliers de Saint-Louis au Canada*, était évidemment de la même opinion que nous sur ce point car il a omis le nom de M. de Marillac dans la liste des membres du grand ordre (1).

*Acte de mariage de M. de Marillac (Montréal,
1er mars 1756)*

"Le premier mars mil sept cent Cinquante et six apres la publication d'un ban vue la dispense des deux autres accordée par M^{re} louis normant grand vicaire de Mgr Levesque de quebec, je soussigné faisant les fonctions curiales ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Mr Charles de Marillac capitaine au regiment de languedoc ecuyer agé de trente quatre ans fils de Messire Jean baptiste

(1) Mgr Tanguay (III, p. 227) donne erronément M. de Marillac comme officier du détachement des troupes de la marine.

auge de Marillac ecuyer commandant dud regiment chevalier de lordre militaire et royal de St louis et de defunte dame Marie Marthe de melique ses pere et mere de la parroisse de st eustache de la ville et dioceze de paris d'une part et d'aussy presente dem^{le} Marie dartigny agée de quinze ans fille de mr hector de villeray ecuyer Sr. dartigny officier dans une compagnie du detachement de la Marine et de dame Marie neveu ses pere et mere de cette parroisse d'autre part, les ay marié selon les regles et Coutumes observées en la Ste eglise en presence de Mr Joseph germain ecuyer capitaine au regiment de la reine de Mr. Louis de parfourru ecuyer lieutenant au regiment de Languedoc de Mr dartigny pere de l'epouse de mr. paul neveu sevestre son oncle et de plusieurs autres qui tous ont signé. — Demarillac — marie D'artignii (sic) — D'artignii (sic) — joseph Germain — Louis Deparfourru — jaques de parfourru — fr. Simonnet — neveuSevestre — Deatz vic."

Léon de Castès

Nous avons peu de renseignements sur M. de Castès. Nous savons par son acte de mariage qu'il était officier au régiment de Languedoc. C'est à Montréal, le 20 juin 1757, que Léon de Castès épousa Marie-Amable Gamelin, fille de Joseph Gamelin et d'Angélique Giasson.

Acte de mariage de Léon de Castès (Montréal, 20 juin 1757)

"Le vingt juin mil sept cent cinquante sept apres la publication d'un banc vue la dispense des deux autres accordée par Mre Estienne Montgolfier grand vicaire de Mgr Levesque de Quebec, je Sousigné ptre de cette paroisse député ace Sujet par mr Deat faisant les fonctions curiales ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Leon De Castests officier au regiment de Languedoc fils de feu Jerosme de Castets ancien capitaine au regiment de Luxembourg infanterie et de Dame Marthe d'abillon de Savignac

(sic) ses père et mère agé de vingt six ans natif de Blaye en guyenne (sic) diocese de Bourdeaux d'une part et d'aussi presente Demoiselle Amable Gamelin agée de dix sept ans fille de Sr Joseph gamelin negotiant et de Dame Angelique giasson Ses peres et meres de cette paroisse d'autre part, les ai mariés Selon les regles et coutumes observées en la Sainte Eglise en presence de Sr joseph gamelin pere de lepouse, de Magdeleine et Marie Gamelin Soeurs de lepouse, des Mrs De Marillac, Matissart, Le Duchast, Daiguebelle, tous les quatre capitaines au regiment de Languedoc, qui tous ont signés avec lepoux et L'epouse de ce enquis. — Leonde Castes (sic) — joseph gamelin — amable gamelin — Le che^r d'aiguebelle — Marie joseph gamelin — Mgd gamelin — Demarillac — Matissart — Le Duchat — Jolli-
vet ptre."

Marcel-Louis de Parfourru

Deux officiers du nom de Parfourru servaient dans les régiments de Montcalm, l'un comme capitaine et l'autre comme lieutenant tous deux dans le régiment de Languedoc.

Jacques, qualifié de chevalier de Parfourru, fut tué à la glorieuse journée de Carillon (8 juillet 1758). La bataille de Carillon fut une belle victoire pour les régiments de Montcalm mais ils furent durement éprouvés. Quatorze de leurs officiers furent tués et plus de vingt autres y reçurent de graves blessures.

L'autre Parfourru se prénomait Marcel-Louis de Parfourru et avait une compagnie dans le régiment de Languedoc. Il prit part aux derniers combats de la guerre de la Conquête et fut assez heureux de s'en tirer sans la moindre égratignure.

M. de Parfourru fit partie du conseil de guerre du 15 septembre 1759 qui décida de rendre Québec aux Anglais. Il vota avec la majorité, c'est-à-dire pour la reddition de la ville. On sait qu'un seul des membres du conseil de guerre,

M. de Fiedmont, opta pour la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité.

M. de Parfourru s'embarqua pour la France avec la garnison de Québec à l'automne de 1759. Mais il avait épousé, à Montréal, le 11 janvier 1757, une Canadienne, Marguerite de Couagne, fille de René de Couagne et de Louise Pothier Laverdure. Madame de Parfourru dut rejoindre son mari en France car nous n'en voyons plus mention après 1760.

Les officiers de Parfourru étaient-ils frères? Nous n'avons pu nous en assurer. La famille de Couagne était une des familles les plus considérées de Montréal. Mais M. de Couagne était dans le commerce. Et la noblesse française avait alors bien des préjugés contre les gens du commerce. Ceci explique peut-être la lettre énigmatique de Montcalm à M. de Bourlamaque, le 20 février 1757, un mois à peine après le mariage de M. de Parfourru.

“Dimanche, j'avais rassemblée des dames de France hors Mme de Parfourru qui m'a fait l'honneur de me venir voir, il y a trois jours, et en la voyant je me suis aperçu que l'amour avait des traits de puissance dont on ne pouvait pas rendre raison, non pas par l'impression qu'elle a faite sur mon coeur, mais bien par celle qu'elle a faite sur celui de son époux.”

*Acte de mariage de Marcel-Louis de Parfourru
(Montréal, 11 janvier 1757)*

“Le onze janvier mil sept cent cinquante sept, après la publication d'un ban vue la dispense des deux autres accordées par Mre etienne Montgolfier grand vicaire de Mgr leveque de québec Je soussigné faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Marcel louis de parfourru capitaine au regiment de languedoc agé de vint neuf ans fils de M^{re} Jacques de parfourru ecuyer Seigneur et patron de la paroisse de Jouveau Diocese de Lisieux et de defunte noble dame Marie madeleine de

Douze Ses pere et mere de lad paroisse de Jouveau d'une part et d'aussi presente dem^{le} Marguerite Decouagne agée de vint deux ans fille de S^r rené De couagne colonel des milices Bourgeoises et de defunte dame louise pothier laverdure ses pere et mere de cette paroisse d'autre part, les ay marié selon les regles et coutumes observées en la S^{te} eglise en presence de M^r Jaques de parfourru ecuyer lieutenant au regiment de languedoc frere de lepoux, de mr charles daiguebelle chevalier de St Louis cap^{no} aud regiment de mr réné decouagne père de lépouse et de mr demarillac ch^{er} de st louis cap^{no} aud. regiment. parfourru — archange de couagne — marguerite de couagne — Demarillac — R.DeCouagne — Le che^f daiguebell — Deat vic. — chs de parfourru — charlotte bertrand.”

Le sieur de Morambert

Il y a eu dans le régiment de Guyenne un lieutenant du nom de Morambert. On ne peut nier son existence puisque plusieurs pièces de la fin du régime français le mentionnent. Mais nous doutons fort que le sieur de Morambert ait pris femme dans la Nouvelle-France. M. Sulte lui fait épouser à Varennes, le 7 janvier 1773, Marie-Anne Soumande, fille de François-Marie Soumande et d'Elisabeth-Charlotte Gauthier de Varennes. L'acte de ce mariage au registre de Varennes ne se rapporte pas au sieur de Morambert mais à Jean-Baptiste Roussel, négociant, de Longueuil, veuf de Marie-Catherine Briquet.

Jusqu'à preuve du contraire il faut donc retrancher le lieutenant Morambert de la liste des officiers de Montcalm mariés dans la Nouvelle-France.

Michel Mongon de Jurimeau

Capitaine au régiment de Berry, il était âgé de trente ans lors de son mariage avec Amable Prudhomme, veuve de Coulon de Villiers, à Montréal le 15 septembre 1760. La mariée était âgée de vingt-trois ans.

*Acte de mariage de Michel Mongon de Jurimeau
(Montréal, 15 septembre 1760)*

“Le quinze septembre mil sept cent Soixante apres la publication d’un banc vû La dispense des deux autres accordée par Messire Estienne Montgolfier vicaire general du diocese de Quebec le siege vacant, je Sousigné ptre du Seminaire de S^t Sulpice Licentier en Theologie de la faculté de Paris et vicaire de cette paroisse, ayant pris le mutuel consentement par paroles de present Michel Marie Avice mougon de Jurimeau ecuyer Seigneur de lagarde Capitaine au regiment de Berry agé de trente cinq ans fils de Charles Amateur Avice Ecuyer Seigneur de Mougon ancien exempt des gardes du Roy colonel de cavalerie et de Dame Blanche Colombe de Rasilly Ses pere et mere de la paroisse de Notre Dame de Niort diocese de Poitiers d’une part: et d’aussi presente Dame Amable Prudhom agée de vingt trois ans veuve de mr Coulon de Villiers Ecuyer capitaine d’infanterie chevalier de l’Ordre Royal et Militaire de S^t Louis, fille de Monsieur Louis Prud homme (sic) Lieutenant Colonel de la milice et de Dame Louise Marin Ses pere et mere de cette paroisse d’autre part, les ai marié selon les regles et coutumes observées en la S^{te} église en presence du pere de lepouse, des Srs Jean Baptiste hervieux Son oncle, Jean Paul De fouillhiac commandant du bataillon de Bery, Pierre Lymarec de Traurout (sic) capitaine dudit Regiment et de plusieurs autres parents et amys qui ont tous signés. — L. Prudhomme — Jurimeau — amable prudhomme — foulhiac — chantigné — Milhau — hervieux — traurout (sic) — V. deboïne — Jollivet ptre.”

Le sieur Lalanne

Il y avait sûrement un capitaine Lalanne dans le régiment de Languedoc. Dans l’acte de mariage du soldat Nicolas Gouchs à Saint-François-du-Lac, le 26 février 1759, il est dit qu’il appartenait à la “compagnie de Lalanne, régiment de Languedoc”.

De là on a conclu que Jean-Antoine Lalanne qui épousa à Verchères, le 7 octobre 1760, Marie-Josephte Guillot, était le capitaine Lalanne, du régiment de Languedoc. C'était aller un peu vite en besogne. Nous donnons ici le texte de cet acte de mariage.

“L’an mil Sept cens soixante le sept d’octobre après la publication de trois Bans de mariage faite par trois dimanches consecutifs aux prônes des grandes messes de paroisse entre le Sr antoine la Lanne soldat au Regiment de Royal Roussillon fils de Jean Pierre la Lanne et de marie claire meric Ses pere et mere de la paroisse de St. michel delagrace archevesché de Carcassonne en Languedoc d’une part et Marie Joseph Guillet fille de defunt Louis Guillet et de françoise Normandin Ses pere et mère de cette paroisse d’autre part, vû le temoignage de liberté dud epoux rendu pardevant monsieur legrand vicair de ce Dioceze resté entre nos mains et entendu lesd. parties declarer et vouloir que marie joseph née d’ycelles le vingt de janvier dernier et baptisée en leur nom le vingt deux dud. mois, soit desormais regardée comme issue de legitime mariage et ne s’étant decouvert aucun empechement civil et canonique au dit mariage nous soussigné prestre curé de vercheres avons reçu leur mutuel consentement de mariage par paroles de present en presence de françois Blot et de Jean Baptiste Chapû (sic) amis de l’Epoux et du coté de la fille de Joseph, Louis et michel Guillet ses freres et de plusieurs autres parens et amis dont les uns ont signé les autres ayant déclaré ne le Scavoir de ce Enqui suiv^t lord^{ce} ainsy signés Lalanne — marie joseph Guillet — Joseph Guillet — Louis Guillet — Jean Manset (sic) — Mercereau ptre.”

Edme Henry

Edme Henry était chirurgien-major du régiment Royal-Roussillon arrivé à Québec en 1755.

M. Henry avait la confiance du marquis de Montcalm puisqu’il écrivait au chevalier de Lévis en juin 1756: “Lors-

que le sieur Henry, chirurgien de Royal-Roussillon, sera arrivé, il faut lui confier la direction des hôpitaux en l'absence du sieur Arnoux".

Le chirurgien Henry épousa à Longueuil, le 20 janvier 1760, Geneviève Fournier, fille d'Adrien Fournier dit Préfontaine et de Catherine Bouteiller.

Le chirurgien Edme Henry retourna en France avec son régiment une fois la guerre terminée au Canada. D'après M. F.-J. Audet, après quelques années de séjour en France, il serait revenu en Amérique et aurait vécu aux îles Saint-Pierre et Miquelon jusqu'à sa mort.

Le chirurgien Henry laissait un fils au Canada, Edme Henry, qui fut probablement élevé par les parents de sa mère. M. F.-J. Audet a longuement parlé dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1927 (pp. 150 et seq) de M. Henry fils qui eut une carrière assez intéressante.

*Acte de mariage d'Edme Henry (Longueuil,
20 janvier 1760)*

"L'an de N. S. mil Sept Cent Soixante et le vingt du mois de Janvier après La publication d'un Banc de promesse de mariage Sans aucun Empechement et vû la dispense des deux autres bancs accordée par M^r legrand Vicaire Signée Mongolfier, vu aussi la permission de M^r le chevalier de Levis marechal des camps commandant les troupes du Roy en cette colonie, Signée le chevalier de Lévis, Entre le S^r Edme henry chirurgien major à la suite du Regiment de Royal Roussillon fils du S^r Michel henry negotiant et de Dame M^e Louise Brian de la paroisse de S^t didier diocese de Langres d'une part et genevieve fournier fille de adrien fournier dit prefontaine et catherine Bouteiller de Cette paroisse d'autre part. Je Soussigné ay reçu leur mutuel consentement par parole de present et leur ay donné la Benediction nuptiale en presence du coté de l'Époux de messire Jean Douglas chevalier de Bassignac; chevalier de lordre militai-

re de S^t Louis capitaine aud^t Regiment et du S^t Etienne Massé chirurgien major a la Suite du Regiment de Bearn d'une part et de François Bouteiller oncle, de Louis Basile Lefevre et Marie archange fournier Soeurs et Beau frere de lad. Epouse lesd. Epoux et tous autres Excepté François Bouteiller ont signé avec moy. — Henry (sic) — Genevieve fournier — Douglas de Bassignac — Massé — Marie archange fournier — J. Ysambart — p. c. de Longueuil."

Le mariage manqué de M. de La Parquière

Terminons cette petite nomenclature des officiers de Dieskau et de Montcalm mariés dans la Nouvelle-France par l'histoire du mariage manqué de M. de La Parquière, capitaine au régiment de Béarn et chevalier de Saint-Louis.

Le 11 novembre 1757, Montcalm écrivait de Québec, au chevalier de Lévis, alors à Montréal: "Je vous envoie une lettre de M. de la Parquière, capitaine en second du régiment de Béarn, qui vous prouvera qu'à tout âge on peut faire des folies. Quoique jusqu'à présent il se soit fait nombre de mariages ridicules parmi les officiers des troupes de terre, il est des bornes à tout, et l'on finirait par me demander à épouser des servantes. Dites à ce chevalier de Saint-Louis que je ne lui réponds pas parce qu'il m'est dur, quoique nécessaire de refuser à un homme de son âge la permission de faire une folie indécente, que je lui renvoie sa lettre pour qu'il ne reste pas entre mes mains vestige d'une proposition ridicule de la part d'un officier à qui je veux conserver toute mon estime. Je ne doute pas, vu la proximité, cet officier n'habite Laprairie; c'est le cas de le faire rester à ses drapeaux, quoique ce ne soit pas un petit jeune homme. Si ce vieux officier a promis indiscrètement parole à cette petite bourgeoise, mon refus doit lui faire grand plaisir et le mettre à l'aise, parce que nous ne sommes jamais astreints à tenir que les paroles qui dépendent entièrement de nous. Il aura fait tout ce qui était en lui en me demandant la permission; mon refus le met à l'aise. Si vous voulez vous faire appuyer dans la remontrance que vous lui ferez par

celui de ses camarades, en qui il a le plus de confiance, adressez-vous à l'empereur de la Chine, qui, suivant M. de Bourlamaque, veut faire alliance avec le Grand Mogol, c'est-à-dire à Montgay. Au reste, honni soit qui mal y pense sur cette mauvaise plaisanterie que je viens de faire”.

M. de Montcalm réussit, croyons-nous, à empêcher le mariage de M. de la Parquière (1).

P.-G. R.

LE BRIGADIER OMMEN OU HUMAN

Il y a brigadier et brigadier comme il y a fagot et fagot. Dans l'ancienne armée française comme dans celle d'aujourd'hui le brigadier est celui qui commande une brigade. Celle-ci, si elle est composée de plusieurs régiments, est commandée, évidemment, par un officier supérieur, un général. Mais il y a aussi un sous-officier, dans l'armée comme dans la gendarmerie, qui a le grade ou le titre de brigadier. Celui-ci ne commande que quelques hommes.

M. de Saint-Rome, capitaine de cavalerie, fut chargé en 1759 de former un petit corps de cavalerie pour aider aux troupes d'infanterie qui défendaient Québec. On sait que les cavaliers de M. de Saint-Rome réussirent à faire entrer un peu de provisions dans Québec après la fatale journée du 13 septembre.

Johannat Human — que Mgr Tanguay nomme Jean Oumen — faisait partie de la troupe d'élite de M. de Saint-Rome en qualité de brigadier.

Le brigadier Human épousa à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 13 octobre 1760, Marie-Angélique Laroche, veuve de Joseph Morisset. Son acte de mariage rédigé par le curé Chartier de Lotbinière ne lui donne aucune qualité mais c'est bien du brigadier Human dont il s'agit :

“L’an mille Sept cent Soixante et le treize octobre après la publication des trois bancs de mariage faite au prosne des messes paroissiales a trois dimanches consecutifs entre Sr Jean Oman fils de Sr feu André Oman et de Mlle Feüe Catherine Crème de la paroisse Vignere Simple de l’evesché de Strasbourt d’une part et de Mlle Marie Angelique Laroche veuve de Sr Joseph Morisset de cette paroisse d’autre part et en consequence de la permission de Mr. Briand vicaire general du diocese qui atteste et reconnoit Sa liberté je Sou-signé pretre et Curé de Neuville après avoir receu leurs mutuel consentement par paroles de present leurs ay donné la benediction nuptiale Suivant le rit de ce diocese presences des Sieurs Jean Ponce, Charles Richard, Augustin Mathe et Joseph Trudel temoins aud. lieu lesquels ne Savent pas Signer excepté le Contractan et ceux qui Suivent de ce interpellé lecture faite Suivant lord^{nes} (Signe) Johannat Human, Pons, Trudel, Chartier de Lotbinière, Ptre.”

Nous ignorons ce que devint le brigadier Human après 1760. Il retourna probablement en France après la capitulation de Montréal.

UN CANADIEN AU SÉNÉGAL

Les orateurs patriotiques et même les livres ont répandu un peu partout cette légende: A la Conquête, les nobles nous ont abandonnés pour aller vivre en France ou dans ses colonies. Heureusement, des chercheurs ont été au fond des choses et ont prouvé que les familles nobles qui laissèrent le Canada à partir de 1760 étaient plutôt l’exception.

Ce qui a donné naissance à cette légende, probablement, est l’exode d’un certain nombre d’officiers des troupes canadiennes qui appartenaient à la noblesse. Ceux-ci, en effet, ne pouvaient continuer leur carrière militaire dans la colonie. Au début de la domination anglaise, les Canadiens ne pouvaient entrer dans l’armée anglaise comme officiers. Nos nationaux étaient donc obligés d’abandonner la carrière militaire ou de s’expatrier. Le gouvernement du roi de France

fut généreux sur ce point pour les Canadiens, plusieurs obtinrent des commissions d'officiers dans des régiments coloniaux.

Voici un officier canadien qui alla mourir à Gorée, dans la colonie de Sénégal, dans l'Afrique occidentale, cinq ans après le traité qui cédait définitivement le Canada à l'Angleterre.

Jean-Baptiste-François Charly né à Montréal le 5 novembre 1728, du mariage d'André Charly et de Louise-Catherine d'Ailleboust de Manthet, entra dans les troupes de la marine et servit d'abord à l'île Royale. Il revint au Canada en 1758 et fut aide-major à Montréal jusqu'à la fin du régime français.

M. Charly passa en France en 1761 et fut assez heureux d'obtenir la promesse d'une commission dans les troupes coloniales. Il revint au Canada en 1763 pour s'y marier et régler ses affaires. Il se rembarqua ensuite avec sa femme pour la France.

Les autorités françaises lui confièrent le poste de major de l'île de Gorée et du corps des Volontaires d'Afrique entretenu en cette île. Le brave officier ne garda pas son poste longtemps car il décéda à Gorée le 8 janvier 1768. Il avait été créé chevalier de Saint-Louis pendant son séjour en France en 1761.

M. Charly avait épousé, à Montréal, le 9 janvier 1764, Marie-Louise, fille de Daniel-Hyacinthe Liénard de Beaujeu et de Michelle Foucault. Elle s'embarqua avec lui pour la France mais nous ignorons si elle le suivit à Gorée. En 1772, madame veuve Charly était pensionnaire chez les religieuses de l'Union Chrétienne, à Tours. Elle se remaria peu après au frère de sa mère, Denis-Nicolas Foucault, un Canadien. Né à Québec, M. Foucault avait été contrôleur de la marine à la Nouvelle-Orléans et y avait joué un certain rôle. Il décéda à Tours le 3 septembre 1807 et sa veuve lui survécut jusqu'en 1823. Sans enfant, elle laissa ses biens à un parent canadien, Amédée Vincent Juchereau de Saint-Denys (1).

(1) Aëgidius Fauteux. *Les chevaliers de Saint-Louis*.

LE CIMETIÈRE DES HÉROS

Où est-il ce cimetière des héros? Combien le connaissent, l'ont visité, en ont entendu parler? Et, pourtant, il existe depuis près de deux siècles. Dans cet enclos inconnu de presque tous, seules d'humbles religieuses vont prier pour ceux qui y reposent. Celles qui vivent entre les murs du cloître n'oublient pas. Elles prient pour elles-mêmes, pour leurs familles, pour tous ceux qui ont besoin de prières. Elles n'oublient pas, non plus, les héros qui ont versé leur sang pour le salut de la patrie.

Ce cimetière des héros c'est le petit enclos où furent inhumés les braves de 1759 et de 1760 qui après les batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy furent transportés à l'Hôpital général de Québec et y succombèrent à leurs blessures. Combien sont-ils? Quelques centaines, et l'Hôpital général conserve le nom de chacun. Ces officiers et soldats font un peu partie du patrimoine des bonnes Soeurs. Ils furent soignés, encouragés, consolés par leurs devancières. La plupart moururent le sourire aux lèvres. Les Hospitalières ont le don de préparer à la mort, de la faire accepter comme une résurrection! Ceux qui meurent dans les hôpitaux tenues par des religieuses ne partent pas en désespérés.

Quand les morts de 1759 et de 1760 furent inhumés au petit cimetière, l'Hôpital général était en pleine campagne. Seul, le chant des oiseaux venait troubler leur sommeil. Peut-être aussi le chant des Soeurs, priant pour les morts, parvenait-il au petit cimetière? Depuis, Québec s'est agrandi. Les champs cultivés d'autrefois qui entouraient l'Hôpital général et le préservaient des bruits du monde ont fait place à des rues, des manufactures, à des centaines de maisons.

La mort nivelle tout. Dans les cimetières de guerre de là-bas grands et petits sont enterrés côte à côte. C'est le même ordre qui existe au cimetière des héros. Les simples soldats voisinent avec les officiers de tout rang. Les chevaliers de Saint-Louis sont enterrés là à côté de pauvres sol-

dat et miliciens qui ne savaient peut-être pas lire mais savaient qu'en se battant sous les ordres de Montcalm et de Lévis ils défendaient leur pays. Petits dans la vie, leur sacrifice les a fait grands dans la mort.

On a élevé des monuments aux chefs. Montcalm et Lévis ont leur statue à Québec et ailleurs. Ils y avaient droit. Mais ces officiers et soldats du cimetière des héros n'ont-ils pas droit, eux aussi, à notre reconnaissance, à notre souvenir? On ne peut élever un monument à chacun, évidemment. Mais une colonne, un stèle quelconque, ne devrait-il pas rappeler aux générations d'aujourd'hui et de demain que dans cet enclos de l'Hôpital général reposent une douzaine peut-être de chevaliers de Saint-Louis et des centaines d'officiers et de soldats morts pour le salut de leur pays?

Je me souviens, dit la devise de la province de Québec. Nous avons tout de même oublié pendant près de deux siècles les héros de 1759 et de 1760, décédés à l'Hôpital général de Québec.

P.-G. R.

LES JÉSUITES MORTS À QUÉBEC

Une cinquantaine de Pères Jésuites moururent au Collège de Québec de 1673 à 1759. Ce chiffre paraît élevé mais il ne faut pas oublier que les Pères trop âgés pour travailler dans les missions venaient finir leurs jours à leur maison de Québec. Les malades, ceux dont la santé compromise ou trop faible se retiraient également à Québec.

La liste qui suit n'est peut-être pas complète mais elle donne du moins la grande majorité des Jésuites morts à Québec pendant le régime français. Jérôme Lalemant, 26 janvier 1673; François Boniface, 17 décembre 1674; André Richard, 21 mars 1681; Gabriel Druillettes, 8 avril 1681; Claude Pijart, 10 novembre 1683; Pierre Chastellain, 25

août 1684; Henri-Joseph Gassot, 12 décembre 1685; Jean Morain, 24 février 1688; Nicolas-Jean Potier, 4 mai 1689; Jacques Fremin, 20 juillet 1691; Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, 21 février 1693; Claude Dablon, 3 mai 1697; Bonaventure Faure Lefebvre, 6 décembre 1700; François de Crespieul, décembre 1702; Martin-Samuel Bouvart, 10 août 1705; Claude Chauchetière, 17 avril 1709; Jacques Bigot, avril 1711; Antoine Silvy, 8 mai 1711; Claude Aveneau, 14 septembre 1711; Michel Germain de Couvert, 15 décembre 1714; François-Bertrand Guesnier, 18 décembre 1714; Léonard-Martin Dumans, 27 mars 1715; Louis André, 19 septembre 1715; François LeBrun, 16 juillet 1721; Joseph Germain, ... janvier 1722; Pierre Choleneq, 13 octobre 1723; Pierre Raffeix, 29 août 1724; Étienne de Carheil, 27 juillet 1726; Charles-Antoine de Courcy, 5 mai 1727; Julien Garnier, 11 janvier 1730; Vast-Jean Huet, 10 août 1733; Louis-Bertrand Gérard, 20 décembre 1735; Pierre de Lagrevé, 1736; Jean-Baptiste Chardon, 11 avril 1741; Jean-Baptiste Du Parc, 11 janvier 1742; Jacques D'Heu, ... janvier 1742; Pierre de Lauzon, 5 septembre 1742; Jean-Pierre Danielou, 23 mai 1744; Jean-Baptiste Maurice, 20 mars 1746; Jacques de Sirème, 28 août 1747; Pierre de La Châsse, 27 septembre 1749; Claude-Joseph Marie Canot, 23 avril 1751; Michel Guignas, 6 février 1752; Jacques Quentin de la Bretonnière, 1er août 1754; Gabriel Marcol, 17 octobre 1755; Armand de La Richardie, 17 mars 1758; Nicolas De Gonnor, 16 décembre 1759.

Tous ces Pères Jésuites, on peut le supposer, furent inhumés dans les caves de la chapelle de leur collège. Mais le registre qui contenait les actes de sépulture n'existe plus et on est forcé de conjecturer.

En outre de ces Pères une vingtaine de Frères Jésuites moururent aussi à Québec sous le régime français. Eux aussi furent inhumés dans les caves de la chapelle du Collège.

Que sont devenus les ossements de tous ces distingués religieux. On voit par une résolution des marguilliers de

Québec, à la date du 3 mai 1807, qu'après la destruction de la chapelle du collège des Jésuites, les corps des Jésuites qui y étaient inhumés furent transportés dans les caves de la cathédrale de Québec aux frais de la Fabrique. La ville de Québec devait bien cet hommage à ces zélés éducateurs de la jeunesse. (*Liste des missionnaires Jésuites, Nouvelle-France et Louisiane*).

LE SIEUR DE LA MONNERIE

Pourrons-nous jamais établir une nomenclature complète et fidèle de tous les braves officiers français qui avant l'établissement des troupes de la marine vinrent aider les colons de la Nouvelle-France à se défendre contre les attaques des Iroquois? Plusieurs de ces officiers furent tués par nos féroces ennemis. Les relations du temps mentionnent à peine leurs noms et le plus souvent fort incorrectement.

En voici un qui eut la chance de se tirer indemne de ses dures rencontres avec les Iroquois mais n'en rendit pas moins de grands services à la colonie naissante de Montréal par son activité et sa bravoure. Nous voulons parler du sieur de la Monnerie qui se distingua surtout en portant secours à Madeleine de Verchères, en 1692.

Arrivé ici en 1685 en qualité d'enseigne, M. de la Monnerie fut promu lieutenant en 1691 par le gouverneur Frontenac.

Le siège du fort de Verchères par les Iroquois dans l'été de 1692 a été raconté par un témoin oculaire dont on ne peut mettre le témoignage en doute. Madeleine de Verchères a, en effet, écrit une relation de cette attaque des Iroquois où elle nous dit tout ce qui se passa en dedans et aux environs du fort pendant les huit jours que dura cette angoissante alerte.

“Le huitième jour de l’attaque, dit-elle, une sentinelle entendit du bruit du côté de la rivière. L’héroïne cria aussitôt: — Qui êtes-vous? Une voix lui répondit: — Français, c’est la Monnerie qui vient vous donner du secours.”

M. de la Monnerie et les quarante hommes qu’il commandait débarquèrent aussitôt sur la grève et Madeleine de Verchères, faisant ouvrir la porte du fort, alla au-devant de ses sauveurs.

Écoutons le dialogue entre la jeune héroïne et l’officier de la Monnerie:

— Monsieur, soyez le bienvenu; je vous rends les armes.

— Mademoiselle, elles sont entre bonnes mains.

Et Madeleine de Verchères, qui avait toujours le dernier mot, ajouta:

— Meilleures que vous ne croyez, monsieur.

Il n’y a pas de doute que sans le secours apporté par M. de la Monnerie, les défenseurs du fort de Verchères auraient fini par succomber aux attaques des Iroquois.

Après 1692, nous n’avons guère de renseignements sur les faits de guerre de M. de la Monnerie. En 1701, une apostille d’un rapport officiel dit de lui: “M. de la Monnerie, natif du Poitou, âgé de 44 ans, a été sous-lieutenant dans le régiment de Noailles en 1675, lieutenant dans le même régiment en 1677, venu au Canada en 1685, où il a été fait lieutenant et lieutenant en pied en 1691. A un brevet de garde de la marine en 1694. Marié. Bon officier”.

P.-G. R.

LA FAMILLE DE BEREY DES ESSARTS

François de Berrey des Essarts

Le spirituel conteur Aubert de Gaspé nous a fait connaître et aimer le Père de Berrey, qui fut le dernier commissaire provincial des Récollets au Canada. Sans l'auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, le Récollet de Berrey serait peut-être oublié aujourd'hui comme des douzaines d'autres prêtres et religieux de l'ancien régime. L'originalité et l'excentricité font parfois plus pour faire passer un homme à la postérité que le vrai mérite. Il est bien triste de l'avouer mais la nature humaine est ainsi faite qu'elle distingue plus ces types que ceux qui font le bien dans le silence et l'obscurité. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que le bruit du tambour et des cymbales attire les foules sur les places publiques.

On a cru que le Père de Berrey était Français. On se trompait. Sa famille était dans le pays depuis un siècle lors de sa mort. En effet, M. Benjamin Sulte signale comme parrain aux Trois-Rivières, le 1er septembre 1703, François de Berrey, sieur des Essarts, officier dans les troupes du détachement de la marine. Citons l'acte où apparaît le nom de M. de Berrey des Essarts pour la première fois dans notre pays :

“Ce jourd'hui, premier de septembre de l'année 1703, a été baptisée Françoise-Véronique Lefebvre, fille de Michel Lefebvre dit de Lassiseraye. La mère Catherine Trottier. Le parrain, François de Berrey, écuyer, sieur des Essarts; la marraine Véronique Veron. Fait en la paroisse des Trois-Rivières les jour et an que dessus.”

L'acte est entré au registre par le Père Luc Filliastre, Récollet, et le parrain signe de sa plus belle écriture “de Berrey”.

M. de Berey des Essarts était arrivé dans la Nouvelle-France depuis peu car nous avons une liste officielle des officiers des troupes du Canada en 1701 et son nom ne s'y trouve pas.

Vingt-deux années s'écoulaient ensuite sans qu'il soit fait mention de M. de Berey des Essarts. Puis, dans la liste des officiers des troupes de la marine dressée le 16 octobre 1722, le nom du sieur de Berey apparaît comme enseigne en second de la compagnie de M. de Beaujeu.

En 1729, la mort du baron de Bécancour rendait la charge de grand voyer sans titulaire. Il y eut plusieurs candidats pour le remplacer. MM. de Beauharnois et Hocquart en donnent la liste dans leur lettre au ministre du 25 octobre 1729. On y voit le nom de M. de Berey. Mais la charge fut donnée à M. Lanoullier de Boisclerc, alors en France. Celui-ci, il faut croire, avait plus d'amis dans les hautes sphères gouvernementales que M. de Berey des Essarts.

A cette époque, comme plus tard et même de nos jours, les charges publiques n'allaient pas toujours aux plus méritants. Les influences jouaient un grand rôle dans les nominations. Dans le cas de M. de Berey des Essarts nous avons le droit de supposer que M. Lanoullier de Boisclerc était plus compétent que lui pour exercer la charge de grand voyer.

Trésorier payeur des troupes

M. Berey des Essarts n'ayant pas réussi à obtenir la charge de grand voyer tourna ses ambitions d'un autre côté. Le trésorier des troupes résidait à Québec. Il lui fallait un assistant ou un représentant à Montréal. M. Berey des Essarts demanda cette charge et il l'obtint.

Le grand incendie de Montréal, le 10 avril 1734, fut désastreux pour M. de Berey des Essarts. Sa maison fut détruite et il perdit tous ses effets personnels de même que les valeurs du roi dont il était le dépositaire. Après bien des démarches, M. de Berey des Essarts fut indemnisé de ses per-

tes, mais l'enquête menée sur les pertes du roi démontra qu'il tenait ses livres avec une singulière négligence.

En 1740, M. de Berey des Essarts était encore enseigne en second et trésorier payeur des troupes. La promotion ne venait pas vite car il était arrivé au pays avec le même grade près de quarante ans auparavant. Mais toute la faute était de son côté. Léger, peu constant à la besogne, il s'occupait plus de s'amuser que de remplir ses devoirs d'officier et de payeur des troupes.

Nous croyons que M. de Berey des Essarts fut mis à la retraite quelques années ayant la Conquête. Il avait monté d'un échelon dans la hiérarchie militaire car certains documents lui donnent alors le grade de lieutenant.

M. de Berey des Essarts se laissa vivre tranquillement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il décéda à Montréal le 6 avril 1762, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle Saint-Amable de l'église paroissiale. Le changement de domination diminua un peu son état financier en lui faisant perdre la petite pension qu'il retirait du gouvernement français comme ancien officier des troupes de la marine. Mais à quatre-vingts ans les besoins sont peu nombreux. Ses deux mariages, d'ailleurs, lui avaient apporté des dots substantielles et il n'eut pas trop à souffrir des misères du temps. Roger Bontemps, il avait pris la vie comme elle se présentait et ne s'était jamais beaucoup occupé du lendemain.

Les deux mariages de M. de Berey

M. de Berey des Essarts avait épousé, à Montréal, le 13 septembre 1709, Marie-Anne Lemaitre Lamorille, fille de feu François Lemaitre Lamorille et d'Amable-Marguerite Poulain.

A son contrat de mariage reçu par le notaire Adhémar le 12 septembre 1709, sont présents du côté du futur époux, Constant Le Marchand de Lignery, capitaine dans les troupes de la marine, et Louis de Lacorne, également capitaine

dans les mêmes troupes, et du côté de la future épouse, la veuve Lemaitre Lamorille, sa mère; la veuve Jean-Jacques LeBé, sa soeur; François Lemaitre Lamorille, son frère; Ignace Gamelin, Etienne Volant Radisson, etc., etc. Le marié déclare qu'il est âgé de vingt-sept ans et fils de feu Charles de Berey des Essarts et de feu demoiselle Isabelle Robert, de Bernon, évêché de Langres. La veuve Lemaitre Lamorille, par ce contrat, s'engage à bailler à sa fille une chambre garnie et outre fournir aux futurs époux, pendant six ans, leur nourriture et logement en sa maison de même que la nourriture et le logement aux enfants qu'ils pourraient avoir. S'ils partent de son logement avant les six ans écoulés, la veuve Lemaitre Lamorille leur donnera en compensation, cinq cents livres par an. La future mariée devait recevoir ses droits de la succession de son père à la mort de sa mère.

Madame de Berey des Essarts décéda en 1720, probablement à la naissance de son huitième enfant, qui devait être le Père de Berey.

En secondes noces, à Montréal, le 10 février 1722, M. de Berey des Essarts épousa Jeanne Nafrechoux, fille d'Isaac Nafrechoux et de Catherine Le Loup.

Isaac Nafrechoux était à Montréal depuis plusieurs années. Son commerce lui avait apporté une jolie fortune. Sa famille y était considérée. On le constate sans peine par les signatures au contrat de mariage de sa fille avec M. de Berey reçu par le notaire Le Pailleur le 8 février 1722. Signent le contrat, outre le futur marié et sa fiancée, Claude de Ramezay, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, et Marie-Charlotte Denys, son épouse; Charles-Hector Ramezay de Lagesse, lieutenant dans les troupes; Louis Liénard de Beaujeu, capitaine dans les troupes; Daniel Migeon de la Gauchetière, lieutenant et aide-major des troupes; Lobinois de Tourneuve, ordonnateur pour le roi à Montréal; Jean-Baptiste Godefroy, écuyer; Jean Guichard et Marguerite Gabaud, son épouse; Jean-Louis de Lacorne, chevalier de Saint-Louis; Ignace Gamelin; François Poulain de Francheville; Isaac Nafrechoux et Catherine Le Loup, son épou-

se; Dominique Nafrechoux, frère de la future; Pierre Raimbault, procureur du roi, et Françoise Nafrechoux, son épouse; François de Gannes de Falaise, chevalier de Saint-Louis, et Marguerite Nafrechoux, son épouse; Claude Saint-Olive, apothicaire, et Madeleine Nafrechoux, son épouse; Jean Bouillet de la Chassaigne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de Montréal, et Marie-Anne Lemoyne, son épouse; Jeanne Chevalier, marraine de la future; Pierre de Lesstage et Marie-Joseph-Esther Sawyer, son épouse; etc, etc.

La future déclare que ses biens mobiliers consistent en la valeur de cinq mille deux cent onze livres. De son côté, le futur doue sa future femme de douaire coutumier.

La seconde madame de Berey des Essarts décéda à Montréal le 15 février 1760, deux années avant son mari. Elle fut inhumée le 17 février, dans la chapelle Saint-Amable de l'église paroissiale.

Les enfants de M. de Berey

De ses deux mariages, M. de Berey avait eu dix enfants, soit huit de sa première union et deux de la seconde:

1° Françoise de Berey née à Montréal le 31 mars 1710. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame.

2° Marie-Angélique de Berey née à Montréal le 2 août 1711 et décédée au même endroit le 25 juillet 1712.

3° Geneviève-Elisabeth de Berey née à Montréal le 18 janvier 1713 et décédée au même endroit le 13 novembre 1713.

4° Catherine-Geneviève de Berey née à Montréal le 31 août 1714 et décédée au même endroit le 5 septembre 1714.

5° Marie-Charlotte de Berey née à Montréal le 7 octobre 1715 et décédée au même endroit le 27 mars 1716.

6° Anonyme de Berey né et décédé à Montréal le 1er novembre 1717.

7° Marie-Anne de Berey née à Montréal le 25 mars 1719. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame.

8° Claude-Charles de Berey né à Montréal le 10 juin 1720. C'est le Père de Berey illustré par les *Mémoires* de M. Aubert de Gaspé.

9° Jeanne-Angélique de Berey née à Montréal le 1er janvier 1723. Elle fut mariée, à Montréal, le 3 janvier 1742, à Jean-François de Vassan, écuyer, lieutenant dans les troupes de la marine, fils de Charles de Vassan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, et de Renée-Françoise Goulen, de la paroisse de Mallevalle, diocèse de Quimper.

M. de Vassan avait été fait enseigne en second en Canada le 5 février 1731, enseigne en pied le 20 mars 1734. Il fut promu lieutenant le 1er avril 1739 et capitaine le 15 février 1743. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 1er avril 1753. M. de Vassan fut commandant du fort de Beauséjour, en Acadie, de 1751 à 1753. Le sieur de C., pourtant défavorable à la plupart des officiers des troupes de la marine, est assez sympathique à M. de Vassan dans son *Mémoire du Canada*. Après la capitulation de Québec, M. de Vassan passa en France avec sa femme. Nous ignorons si la famille de Vassan se perpétua en France.

10° Louis-François de Berey né à Montréal le 6 mai 1724. Il décéda probablement en bas âge. Son acte de sépulture ne se trouve pas à Montréal ni dans les paroisses avoisinantes. Au registre de Saint-Antoine de Richelieu, nous trouvons l'acte de sépulture suivant: "L'an mil sept cent cinquante, le trente et un janvier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées François Berey, décédé d'hier, âgé de quarante-cinq ans, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Ont assisté à cette sépulture Joseph Archambault, Pierre Joubar (?), Antoine Martin et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer suivant l'ordonnance. — M. Gervaise, Ptre". Malgré la similitude des noms, nous ne croyons pas que ce François Berey soit Louis-François de Berey. Né en 1724, il n'aurait eu que vingt-six ans en 1750 et l'acte de sépulture lui en donne quarante-cinq.

Les soeurs de Berey, religieuses de la Congrégation

Ne devons-nous pas une mention spéciale ici aux deux filles de François de Berey des Essarts et de Marie-Anne Lemaître Lamorille qui furent Soeurs de la Congrégation Notre-Dame?

Françoise de Berey, née à Montréal, le 31 mars 1710, reçut son instruction au pensionnat des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, et, en 1728, à l'âge de dix-huit ans, elle renonçait au monde pour se consacrer à Dieu chez les bonnes Soeurs où elle avait passé ses jeunes années. Elle fit profession en 1730, sous le nom de religion de Soeur Saint-François de Sales.

“La première nomination de la Soeur Saint-François de Sales, dit l'*Histoire de la Congrégation de Notre-Dame* de Montréal, fut à Saint-Laurent de Montréal. Elle avait pour compagne la Soeur Sainte-Radegonde. En 1775, toutes deux furent rappelées à la Congrégation, Sainte-Radegonde pour être maîtresse des pensionnaires et Saint-François de Sales pour remplir l'office d'infirmière. De 1776 à 1783, la Soeur Saint-François de Sales eut la direction de la Grande Ecole; de 1783 à 1787, elle fut portière et maîtresse des approbanistes, et de 1787 à 1789, maîtresse des approbanistes seulement.”

En 1790, les supérieures de la communauté jugèrent qu'elle avait bien mérité de se reposer un peu. Elle était alors âgée de quatre-vingt ans.

La Soeur Saint-François de Sales décéda le 5 mai 1802, à l'âge de quatre-vingt-douze ans dont elle avait passé soixante-treize et demi en religion.

Avec la Soeur Saint-François de Sales disparaissait le nom de Berey des Essarts au Canada. Le Père de Berey, son frère, était mort depuis deux ans.

Quant à Marie-Anne de Berey, soeur cadette de Françoise de Berey, elle naquit également à Montréal le 25 mars

1719. De six années plus jeune que son aînée, elle avait les mêmes dispositions pour la vie religieuse. Elle la suivit à la Congrégation de Notre-Dame dès qu'elle eut la permission de son père. Elle prit l'habit religieux le 12 décembre 1735. Elle fut connue dans la communauté sous le nom de Soeur Sainte-Radegonde.

Les premières années de Soeur Sainte-Radegonde sont peu connues par suite de la disparition des anciennes archives. Nous savons qu'en 1769 elle était au couvent de Saint-Laurent. En 1775, elle fut choisie comme première maîtresse du pensionnat de Montréal. Elle y demeura jusqu'en 1779. Elle fit ensuite partie du personnel du couvent de la Pointe-aux-Trembles de Montréal jusqu'à 1788. Elle passa de là à la maison-mère, où elle resta jusqu'à sa mort arrivée le 30 septembre 1801. Agée de quatre-vingt-cinq ans, elle comptait soixante-sept ans de religion (1).

(Suite dans le prochain numéro)

UNE MINE DE CHARBON À QUÉBEC

“Talon avait découvert ce qu'il croyait une importante mine de charbon dans la falaise de Québec et il en avait employé des morceaux pour le feu de la forge. Il faisait part de sa trouvaille à Colbert dans une lettre du 13 novembre 1660. Toujours enthousiaste, l'intendant estimait que la Nouvelle-France serait bientôt en état de fournir à la France le charbon dont elle avait besoin pour ses arsenaux de marine. Elle pourrait alors se passer du charbon qu'elle tirait à grands frais d'Angleterre. Talon envoyait en même temps des échantillons à M. Colbert de Terron, à LaRochele, pour qu'il en fit l'analyse. Mais se fut-elle trouvée d'excellente qualité et abondante, la mine du cap de Québec ne se prêtait pas à une exploitation facile. Partant de la cave d'un habitant elle se continuait jusque sous le château Saint-Louis. A vouloir pousser les fouilles trop loin on risquait d'endommager le château. Le projet fut donc tout simplement abandonné (Noël Fauteux, *L'industrie au Canada sous le régime français*, vol. I, p. 19).”

(1) Aégidius Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*.

L'ABBÉ GODEFROY-THÉODORE D'HERBERY

Voulez-vous avoir un exemple entre mille de l'utilité des inventaires d'archives pour ceux qui veulent étudier l'histoire religieuse de notre pays à des sources plus autorisées et plus complètes que nos manuels scolaires?

Dans son *Répertoire du clergé canadien*, Mgr Cyprien Tanguay consacre quatre lignes et deux mots à l'abbé Godefroy-Théodore d'Herbery, et encore ces minces renseignements sont-ils en partie erronés.

L'abbé d'Herbery n'a pas joué un grand rôle ici, tout de même, il fut curé dans deux ou trois paroisses importantes et sa vie peut intéresser bon nombre des paroissiens qui veulent conserver le souvenir de leurs anciens pasteurs.

Mgr Tanguay écrit que l'abbé d'Herbery fut élevé à la prêtrise le 3 décembre 1689, fut curé sur l'île d'Orléans, à Sainte-Anne de Beaupré et décéda en juillet 1727.

Ouvrez le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* pour 1939-1940 et prenez la peine de parcourir l'inventaire de la correspondance des évêques de Québec dressé par feu l'abbé Ivanhoë Caron. Vous trouverez dans ces pages toute l'histoire de la vie de l'abbé d'Herbery dans la Nouvelle-France.

L'abbé Godefroy-Théodore d'Herbery fut amené dans la colonie par Mgr de Saint-Vallier au printemps de 1688. Il fut fait sous-diacre à Québec le 30 novembre 1688; diacre le 5 mai 1689, et fut ordonné prêtre, par Mgr de Saint-Vallier, encore à Québec, le 3 décembre 1689.

L'abbé d'Herbery entra dans le ministère paroissial aussitôt après son ordination. On le voit missionnaire ou curé de Saint-Jean et de Saint-Pierre de l'île d'Orléans dès les premiers mois de 1690.

Curé de Sainte-Anne de Beaupré le 25 septembre 1693, il prit possession de sa cure le 10 octobre suivant. Il recevait en même temps la desserte de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul (Saint-Laurent) de l'île d'Orléans. Cependant,

à cause de sa faible santé, Mgr de Saint-Vallier lui enleva cette desserte à la fin de cette même année 1693.

On voit en outre par une lettre de Mgr de Laval, citée dans le même inventaire, que l'abbé d'Herbery donna une partie de sa bibliothèque au séminaire de Québec parce que les directeurs de cette maison lui donnaient sa subsistance.

L'abbé d'Herbery retourna en Europe en 1699. Il était originaire du diocèse de Cologne, en Allemagne, et c'est dans son pays natal qu'il vécut après son départ de Québec.

Comme on le voit, les inventaires d'archives nous donnent des renseignements utiles quand on a la patience de les consulter.

LA BATAILLE DU 25 MARS 1736

Elle n'a pas même de nom cette bataille mais elle eut lieu en Louisiane, peut-être sur le site ou dans les environs immédiats de la ville actuelle de Fulton. Elle nous intéresse puisque quelques Canadiens y furent faits prisonniers et périrent sur le bûcher.

Le Père de Rochemonteix dit au sujet de cette expédition préparée par M. Lemoyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane :

“M. d'Artaguette avait envahi, le 9 mai, les terres des Chicachas, à la tête de cent trente Français ou Canadiens, cent Illinois, les Sauvages de M. de Vincennes et quelques Iroquois. C'était un effectif d'environ quatre cents hommes.

“Pendant dix jours, M. d'Artaguette campe aux sources de l'Yalabaska, et y attend inutilement M. de Bienville, au grand mécontentement des Sauvages qui s'impatientaient, murmurant et menaçant de désert. Dans cette situation, il prend le parti qui lui semble le plus sage et le plus digne,

il met ses troupes en mouvement, s'empare d'un village et marche contre un autre. Là, il hésite, les éclaireurs français affirmant que le village est défendu par des troupes nombreuses, les Sauvages soutenant le contraire. Définitivement, il s'en rapporta à ces derniers et commanda l'assaut. Un premier puis un second fort sont emportés d'emblée; à l'assaut du troisième, il est blessé et tombe. Découragés, les Sauvages prennent la fuite précipitamment, à l'exception des Iroquois qui font des prodiges de valeur. Avec eux, les officiers et les milices tiennent tête à l'ennemi jusqu'au moment où, débordés, succombant sous le nombre, force fut de songer à la retraite.

“La plupart des Français et des Iroquois parviennent à se dégager et se retirent en bon ordre sous la conduite de Voisin, soldat de seize ans, qui s'improvise officier et dirige la retraite avec le sang-froid et l'expérience d'un vieux capitaine. Poursuivis par les Chicachas pendant vingt-cinq lieues, il les tient en respect et fait parcourir à ses hommes, électrisés par son exemple, quarante-cinq lieues, sans vivres et emportant les blessés (1).”

Les différentes relations de cette malheureuse expédition nous donnent les noms de quelques-uns des officiers qui furent tués le 25 mars 1736. Les trois frères Drouet de Richerville, originaires de la région des Trois-Rivières, furent tués en montant à l'attaque des positions ennemies. Quant aux prisonniers tombés entre les mains des Chicachas et qui furent brûlés le même jour, nous connaissons M. d'Artaguet, le commandant de l'expédition, MM. Bissot de Vincennes, Petit de Livilliers fils, Charly de Saint-Ange fils, Coulanges, Duclaude, La Gravière, Belcour, Tonty fils, d'Ésgly, Du Tilly, le Père Jésuite Sénat, aumônier, etc. Une lettre particulière nous donne les noms de trois ou quatre soldats ou miliciens, Lalonde, Antoine Carrière, Dutilly fils.

Le Père Sénat aurait pu se sauver en suivant le petit détachement qui réussit à s'enfuir, mais son zèle apostolique le décida à rester avec les malheureux prisonniers. Ne peut-on pas le classer au nombre de nos martyrs?
